

DEMANDE
DISPONIBILITE/CONGE PARENTAL
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

A retourner à la DSDEN des Alpes-Maritimes, bureau 241, par la voie hiérarchique

Avant le 11 janvier 2018

Je soussigné(e) : NOM d'usage.....Nom de jeune fille.....

Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....Adresse électronique.....

Affecté(e) sur un poste définitif provisoire sans poste

Sollicite pour l'année 2018-2019 (effet au 1^{er} septembre 2018)

DISPONIBILITE 1^{ère} demande Renouvellement

une disponibilité de droit

- Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans (photocopie du livret de famille)
- Pour suivre le conjoint (attestation de son employeur ; certificat de concubinage, PACS ou livret de famille ; annexe 1 ou 2 selon votre situation)
- Pour donner des soins à un conjoint, enfant ou ascendant atteint d'une maladie grave ou d'un handicap (livret de famille, certificats médicaux)
- Pour exercer un mandat d'élu local (mandat)

une disponibilité sur autorisation, accordée sous réserve des nécessités de service

- Pour convenances personnelles (annexe 1 ou 2 selon votre situation+ courrier et justificatif) – 10 ans maximum
- Pour création d'entreprise (extrait du registre du commerce) – 2 ans maximum
- Pour études ou recherches (certificat d'inscription) – 6 ans maximum

Je m'engage à fournir les pièces justificatives correspondant à ma demande.

J'ai pris acte que :

- je perdais mon poste.
- je perdais mes droits à rémunération, avancement et retraite.
- cette demande est valable uniquement pour l'année 2018/2019 et que pour la rentrée 2019, je devrais soit effectuer une demande de réintégration soit une demande de renouvellement de disponibilité.

CONGE PARENTAL 1^{ère} demande Renouvellement

un congé parental (par période de 6 mois renouvelables) à compter
du.....

Avez- vous fait une demande de congé de formation professionnelle ? OUI NON

Avez-vous demandé une mutation pour un autre département ? OUI NON

Les personnels placés en positions de disponibilité doivent, dans l'hypothèse où leur demande de mutation est satisfaite, demander leur réintégration auprès de leur département d'origine afin de pouvoir intégrer le nouveau département.

Date et signature de l'intéressé(e)

Visa de l'IEN de la circonscription